



Située dans l'école Père Lacombe
10715 131A Avenue
Edmonton, Alberta
T5E 0X4

Téléphone : 780-473-8853

Courriel : ptitsamis@centrenord.ab.ca
www.ptitsamis.centrenord.ab.ca

Règlements Généraux

Société de la Prématernelle --- Les P'tits Amis

Objectifs du programme

La société de la prématernelle Les P'tits Amis est un organisme à but non lucratif qui offre un programme d'éducation francophone préscolaire aux enfants de 3 et 4 ans. Le but du programme est d'offrir un milieu propice à la croissance intellectuelle, morale et physique de l'enfant. Les objectifs sont:

- De permettre à l'enfant de poursuivre son cheminement personnel, d'enrichir sa capacité d'interaction autant avec les autres enfants qu'avec son environnement
- De fournir un endroit où les jeunes d'âge préscolaire peuvent apprendre et jouer en français
- D'aider les jeunes enfants à développer une image personnelle positive. Cela consiste à aider l'enfant à se connaître, à s'accepter, à s'apprécier et aussi à accepter et apprécier ses camarades
- De participer au développement physique des jeunes enfants. Au cours d'activités, l'enfant apprend à faire appel à toutes ses facultés motrices et perceptives
- D'aider les jeunes enfants à se développer intellectuellement. L'enfant apprend des mots de vocabulaire et les met en pratique
- D'aider les jeunes enfants à développer leur créativité. L'enfant apprend à s'exprimer par la pensée créative, par les mots, par la musique, par le mouvement, par le jeu théâtral et par l'art

- De contribuer au développement culturel. L'enfant apprend à être fier de la langue et de la culture canadienne-française

Admissibilité

Selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés un enfant est admissible

si:

- Sa première langue apprise et encore comprise est le français **et/ou**
- Son parent, frère ou sœur a reçu son éducation primaire en français (à la discrétion du registraire, de l'éducatrice et/ou de la présidente) **et/ou**
- L'enfant est né d'un parent francophone

Tous les enfants doivent être entraînés à la propreté avant de pouvoir joindre le programme. Si le groupe n'est pas à pleine capacité, un enfant peut joindre à tout moment durant l'année scolaire (à la discrétion de l'éducatrice)

- Votre enfant doit avoir 3 ans avant le 1^{er} septembre de l'année qu'il commencera la prématernelle.

Horaires, congés et température

L'horaire de classes est du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 15

Il y a un maximum de 16 enfants par classe. Ce nombre peut être modifié par le comité de parents. Le comité exécutif se réserve le droit d'annuler une classe s'il n'y a pas assez d'inscriptions ou de changer l'horaire.

La prématernelle Les P'tits Amis suit le calendrier scolaire du Conseil Scolaire Centre-Nord. L'année scolaire pour Les P'tits Amis est du début septembre à la mi-juin. La prématernelle est fermée durant les congés fériés et les journées pédagogiques. Un calendrier scolaire est distribué aux parents au début de l'année.

Lors de conditions météorologiques extrêmes ou de cas majeurs d'eau ou de chauffage, la fermeture de la prématernelle vous sera communiqué par téléphone par une éducatrice ou un parent volontaire.

Arrivée / Départ

L'enfant doit être accompagné d'un adulte jusqu'à la salle de classe et d'un maximum de **5 minutes avant** le début de la classe, soit 8h40 pour que l'éducatrice puisse mieux préparer la classe.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant au **plus tard 5 minutes après** la fin de la classe. La ponctualité est de rigueur. Par respect pour nos éducatrices, veuillez ne pas être en retard. Si un parent est en retard plus de deux fois, une pénalité de 1,00\$ par minute sera chargée. Dans le cas de retard continu, le comité exécutif se garde le droit d'augmenter le taux de la pénalité.

La porte située du côté ouest de l'école est l'entrée désignée pour Les P'tits Amis. Tous les parents doivent utiliser cette porte pour entrer et sortir. Les enfants doivent mettre leurs souliers/bottes d'extérieur sur les tablettes. Cela aidera grandement à garder l'école propre. De plus, cette porte est utilisée par les enfants lors des exercices de feu. Alors il serait bon de bien les habituer à entrer et sortir par cette porte.

Il faut avertir l'éducatrice **par écrit** chaque fois qu'une autre personne s'occupe du transport de votre enfant. Les éducatrices ne laisseront jamais partir un enfant avec un(e) inconnu(e) sans la permission écrite du parent, sans exception.

Les parents sont priés d'avertir l'éducatrice en cas de retard ou d'absence de l'enfant. Le numéro de téléphone de la prématernelle est le **780 473-8853** et le courriel est ptitsamis@centrenord.ab.ca

Transport

Le transport des enfants est sous l'entière responsabilité des parents. Il peut y avoir des ententes de covoiturage entre parents, mais la prématernelle ne peut en aucun temps divulguer une adresse ou un numéro de téléphone à qui que se soit.

Collations

Chaque jour, l'enfant devra apporter une collation nutritive incluant un breuvage. La prématernelle est un endroit sans noix, c'est-à-dire que vous devez vous assurer que la collation de votre enfant ne contient pas de noix. Les friandises (bonbon, chocolat, chips, etc.) ne sont pas des collations acceptables.

Voici un exemple de collation :

- un fruit coupé, un jus et un morceau de fromage
- un yogourt, des biscuits (sans noix) et un jus
- des battons de carotte, une trempette, des craquelins et un jus

Lors d'un événement spécial (Halloween, Noël, etc.), on demandera à certains parents de préparer une collation appropriée. Les recettes doivent être écrites sur une carte et attachée au contenant pour vérifier en cas d'allergies.

Matériel

À la rentrée, chaque enfant doit avoir les articles suivants **bien identifiés** avec son nom et prénom :

- Un sac à dos
- Une boîte à goûter

Ces articles devront rester à l'école :

- Une paire de souliers de course à semelles blanches
- Des vêtements de rechange (pantalons, gilet, culotte et bas)

Discipline

Les enfants doivent respecter et suivre les directives des éducatrices. S'il y a conflit ou problème pendant la classe (crier des noms, taper ou faire mal aux autres, etc.) l'éducatrice aura une petite discussion avec l'enfant. Dans un cas plus sérieux et répétitif, l'éducatrice retire l'enfant de l'activité, du groupe et/ou de la situation pour une courte période de temps. Si le comportement déplaisant de l'enfant persiste, les parents en seront avisés.

Santé et sécurité

Les parents doivent compléter un formulaire de santé pour chaque enfant, en s'assurant d'y indiquer clairement tout handicap, allergie, ou autres caractéristiques spécifiques à l'enfant, de même que les procédures à suivre en cas d'urgence.

Les parents doivent garder un enfant malade à la maison. L'éducatrice a le droit, sans consultation auprès du comité exécutif, de renvoyer un enfant qu'elle juge trop malade. L'éducatrice communiquera alors avec le parent et ce dernier sera tenu de venir chercher l'enfant immédiatement. Dans le cas d'un enfant souffrant d'une maladie contagieuse (varicelle, méningite, etc.) ou infecté de poux et qui a été en contact avec les autres enfants de sa classe, le parent est tenu responsable d'avertir l'éducatrice. Tous les autres parents concernés seront alors prévenus. En cas d'accident, l'éducatrice a la responsabilité de donner les premiers soins et les premiers secours. Il est recommandé que le carnet de vaccination de l'enfant soit à jour.

Il est recommandé de prendre connaissance des procédures à suivre en cas d'urgence. Ces procédures sont affichées dans la salle de classe. Les enfants seront soumis à quelques exercices de feu au cours de l'année scolaire.

En cas de maladie d'une des éducatrices, l'autre prendra sa place avec l'aide d'un parent volontaire.

Les éducatrices n'ont en aucun cas le droit de laisser un(e) enfant seul(e) sans surveillance dans la salle de classe ou en excursion.

Médicaments

Il est strictement interdit à l'éducatrice d'administrer un médicament **sans** la permission écrite du parent.

Le français

Tous les échanges, les questions et l'animation se font uniquement en français. Il est souhaitable que le français soit également de rigueur à la maison afin de poursuivre l'effort de la prématernelle.

Communication

Une lettre d'information mensuelle en **français** sera distribuée aux parents par courriel pour faire part des activités à venir et du thème choisi pour le mois. Cette lettre sera aussi affichée sur le site internet de la prématernelle. Il y aura aussi quelques copies dans la salle de classe.

Retrait

Il faut donner 30 jours d'avis par écrit au comité de parents pour retirer l'enfant de la prématernelle. Sans cet avis, le comité se réserve le droit d'encaisser la totalité des frais de scolarité pour le mois suivant le retrait de l'enfant.

Implication des parents

La prématernelle Les P'tits Amis existe seulement grâce au dévouement des parents. Nous n'avons droit à aucune subvention. L'engagement de tous les parents durant l'année scolaire est donc très important. Voici les engagements **obligatoires** de chaque parent:

1. Assemblée Générale :

Une **réunion générale obligatoire** pour tous les parents est tenue chaque année en septembre. Toutes modifications aux statuts et règlement de l'école se fait lors de ces réunions générales. Il y aura l'élection du nouveau comité exécutif. Le/la président(e) du comité se réserve le droit de convoquer une assemblée générale durant l'année scolaire s'il/elle juge nécessaire.

2. Casino et prélèvement de fonds:

Un membre de chaque famille doit participer au casino, pas d'exception. Cet engagement est obligatoire. Il est aussi exigé des parents qu'ils participent à d'autres prélèvements de fonds majeurs tels que les bingos. Un chèque de

participation au casino/bingo est exigé et mis en consigne. Chaque famille doit travailler **au moins un poste** lors du casino/bingo. Si vous ne pouvez travailler, vous devez trouver quelqu'un qui peut le faire pour vous (famille ou ami). Le chèque sera encaissé si vous ne comblez pas un poste au casino/bingo, ou vous sera remis après votre participation au casino/bingo.

Le casino assure un bon fonctionnement et la survie de la prématernelle. Vos enfants en bénéficient directement par des éducatrices qualifiées et du matériel diversifié. Il est primordial que tous participent aux levées de fonds tel que le casino et/ou bingos.

3. Participation pour accumuler des points :

Toutes les familles doivent participer, sans exception. Un chèque de participation est exigé et mis en consigne jusqu'au 31 mai. Ce chèque sera encaissé le 1 juin seulement si la famille n'a pas accumulé le nombre de points nécessaires, ou vous sera remis lorsque vous aurez atteint les 100 points. Toutes les familles sont tenues de participer à la vie de la prématernelle.

Le système de pointage est préétabli de façon à être équitable et à donner à chaque famille une chance de participer. Lorsque vous désirez savoir à combien de points vous êtes rendu, vous pouvez demander aux éducatrices. Si vous n'êtes pas certain de pouvoir accumuler vos 100 points, vous pouvez aussi demander aux éducatrices comment vous pouvez aider. Toutes formes de participation seront reconnues et les points seront attribués par le comité exécutif. Grâce à vos efforts et à votre générosité, la prématernelle permet aux enfants de vivre des expériences enrichissantes et stimulantes en français.

Voici donc des exemples pour l'accumulation de points :

- Occuper un poste du comité exécutif et participer à au moins 6 réunions durant l'année : Président(e), vice-président(e), trésorier(e), secrétaire, agent(e) de publicité, registraire, agent(e) de prélèvements de fonds/casino. **100 points**
- Organiser une activité de levée de fonds (salon du livre, tirage, vente de jouets, Tupperware, etc.). **40 points**
- Remplacer une éducatrice en cas d'absence. **25 points**
- Partager vos talents dans la classe (voir avec les éducatrices), aider en excursion ou préparer une collation spéciale, recruter une nouvelle famille (votre nom doit être inscrit sur le formulaire d'inscription). **15 points**

- Faire un don de jouets ou livres, acheter un jouet pour la classe, faire le Père-Noël, offrir un prix pour un tirage, aider avec une activité de levée de fonds. **10 points**

- Nettoyer une partie de la classe, apporter des matériaux pour bricoler (cartons, boîtes, boutons, etc.), laver les peluches, laver les déguisements et coussins, assister à une réunion du comité exécutif (ceci ne comprend pas l'assemblée générale obligatoire). **10 points**

Le comité de parents

Le comité de parents et les éducatrices doivent se réunir une fois par mois. Les parents peuvent assister aux réunions du comité exécutif mais n'ont pas le droit de vote.

Statuts et règlements : Société de la prématernelle Les P'tits Amis Révisé en Février 2021